

## RÈGLEMENT FINANCIER - BTS

Année scolaire 2022-23

1. Les inscriptions en **BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années** sont faites pour l'année entière. Les tarifs sont les suivants pour l'année (en euros)

La participation annuelle des familles est calculée sur la base du revenu annuel imposable figurant sur votre dernier avis d'imposition, pondéré par les charges de famille. Il existe 2 taux de participation :

- Le **TARIF 1** pour les familles dont le quotient familial est supérieur à **20 000 €**
- Le **TARIF 2** pour les familles dont le quotient familial est **inférieur ou égal à 20 000 €**
- ⇒ **Uniquement** pour les familles pouvant bénéficier du **TARIF 2** : la « **Fiche Détermination Tarif pour l'année scolaire 2022/2023** » est à télécharger sur [www.carcado-saisseval.com](http://www.carcado-saisseval.com) et à retourner complétée au Service Comptable avec une copie de votre dernier avis d'imposition. Cette fiche servira de base de facturation par rapport au revenu annuel net avant abattement. En l'absence de cette fiche, le TARIF 1 sera appliqué.

Dans ces tarifs, sont inclus : la scolarité, la mission de prospection d'environ une semaine à l'étranger pour les BTS COMMERCE INTERNATIONAL 2<sup>ème</sup> année, le Parcours INFO COM+ pour les BTS COMMUNICATION 1<sup>ère</sup> année.

### 2. Repas

Les étudiants peuvent déjeuner :

- Au **self sur le site Raspail**. Le montant du repas est fixé pour **2022/2023 à 7,42 €**
- À **l'Alliance Française** (sauf situation particulière entraînant sa fermeture). Le montant du repas est fixé pour **2022/2023 à 5,40 €**
- Au **foyer sur le site Vaugirard** où ils peuvent amener leur repas

### 3. Contributions et cotisations

La contribution des familles sert à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non pris en compte par le forfait externat.

➤ Dans cette contribution des familles, sont également incluses :

- **Les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique** : Direction Diocésaine, UROGEC, UNETP, APEL, SNCEEL, AIROES...
- **La cotisation accident du travail obligatoire** permettant pour les étudiants effectuant un stage de bénéficier d'une protection contre les risques accidents du travail, maladies professionnelles.
- **La cotisation responsabilité civile de l'établissement** <sup>1</sup>

### 4. Modalités de règlement

Une seule facture sera envoyée en septembre.

Le règlement se fait après déduction des arrhes, soit :

- Par chèque. Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de « **CARCADO-SAISSEVAL** »
- Par prélèvement automatique bancaire ou postal en 9 mensualités effectuées **le 05 de chaque mois, d'octobre à juin**
- ⇒ **Uniquement** dans le cas de **prélèvement automatique** : le « **Mandat de prélèvement** » est à télécharger sur [www.carcado-saisseval.com](http://www.carcado-saisseval.com) et à retourner complété au Service Comptable. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le lycée CARCADO-SAISSEVAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. **D'une année sur l'autre, les coordonnées bancaires ou postales sont réutilisées. Merci de demander un nouveau mandat au Service Comptable en cas de changement de compte.**

En cas **de désistement**, les arrhes versées à la pré-inscription restent acquies au lycée, **sauf dans les cas suivants** :

- le passage dans la classe demandée n'a pas été accordé,
- les élèves sortant du Baccalauréat, lorsque l'examen n'a pas été obtenu.

▶ **Attention, en cas de désistement en cours d'année : tout SEMESTRE entamé est dû.**

Toute famille peut rencontrer le Chef d'Etablissement ou son Représentant sur rendez-vous, en cas de difficultés financières.

<sup>1</sup> Liste des garanties sur demande

BTS 1 <sup>ère</sup> année	TARIF 1			TARIF 2		
	Arrhes à l'inscription	Et 9 mensualités chacune de :	Soit un total annuel 2022-23	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités chacune de :	Soit un total annuel 2022-23
• BTS SP3S1	300 €	202 €	2 122 €	300 €	174 €	1 864 €
• BTS SAM1						
• BTS GPME1						
• BTS MCO1						
• BTS CI1						
• <b>BTS COM1</b> - incluant le Parcours INFO COM+ obligatoire (en partenariat avec l'ICP)		219 €	2 272 €		190 €	2 014 €

BTS 2 <sup>ème</sup> année	TARIF 1			TARIF 2						
	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités chacune de :	Soit un total annuel 2022-23	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités chacune de :	Soit un total annuel 2022-23				
• BTS SP3S2	300 €	200 €	2 097 €	300 €	171 €	1 839 €				
• BTS SAM2										
• BTS GPME2										
• BTS MCO2		277 €	2 797 €		249 €	2 539 €				
• <b>BTS CI2</b> - incluant la mission obligatoire à l'étranger										
• <b>BTS CI2</b> - incluant la mission obligatoire à l'étranger Avec le Parcours LEA CI+ (partenariat ICP)							341 €	3 372 €	313 €	3 114 €
• <b>BTS COM2</b>							200 €	2 097 €	171 €	1 839 €
• <b>BTS COM2</b> Avec le Parcours INFO COM+ (partenariat ICP)							264 €	2 677 €	235 €	2 419 €

► **Attention, en cas de désistement en cours d'année : tout SEMESTRE entamé est dû.**